



Il est du devoir des femmes et des jeunes filles 'hassidiques, puissent-elles avoir une longue vie, de se tenir au premier rang de toute action tendant à renforcer la religion et le Judaïsme en général, en particulier pour ce qui concerne la pureté familiale.

Elles doivent organiser une association de filles 'hassidiques ayant pour but de renforcer les pratiques des 'Hassidim et de promouvoir l'éducation des enfants telle qu'elle a toujours été conçue dans les foyers 'hassidiques.

(La pureté familiale désigne les Lois du mariage et de la famille, en particulier celle de l'immersion rituelle. Voir le 29 Kislev et le 10 Nissan.)